



**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation de projets de conventions
financières à conclure concernant des
équipements sportifs et socio-éducatifs**

Rapport n° CP/2017/281

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions, inscrites dans les contrats de territoire, aux Communes d'ALTWILLER, de HERBITZHEIM, d'OHLUNGEN, de PRINTZHEIM et de STRASBOURG. Ces subventions concernent la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Ce rapport a également pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de deux projets de conventions financières à conclure avec la Commune d'OHLUNGEN et la Ville de STRASBOURG.

Le Département contribue au financement des équipements sportifs et socio-éducatifs construits ou rénovés, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, dans le cadre des contrats de territoires. Ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.

En co-finançant les équipements de proximité, le Département contribue à renforcer le maillage territorial et permet ainsi de rapprocher l'offre sportive et socio-éducative de tous les Bas-Rhinois.

Outre cet objectif d'aménagement des territoires, il s'agit également de maintenir le patrimoine aux normes. En effet, beaucoup d'équipements ont été construits dans les années 1970-1990, leur rénovation et mise aux normes sont nécessaires pour garantir leur pérennité et leur adaptation à l'évolution des pratiques.

Enfin, l'aide aux équipements intercommunaux structurants vise à encourager la polyvalence, la mutualisation et un partage accru des équipements.

Les subventions du Département sont particulièrement légitimes en ce qui concerne les équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège (gymnases, piscines, stades, terrains de grands jeux...).

Seuls sont proposés à la décision de la Commission Permanente les dossiers complets et pour lesquels les demandeurs ont transmis au Département une première facture attestant du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016.

Dans ce cadre, le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer 5 subventions pour un montant total de 524 673,96 €, dans le cadre des contrats de territoire établis avec les collectivités suivantes :

- une subvention de 41 600 € à la Commune d'ALTWILLER pour l'aménagement d'une maison des associations,

- une subvention de 33 159,90 € à la Commune de HERBITZHEIM pour l'installation d'un éclairage et la réfection du drainage du terrain de football et la rénovation de deux courts de tennis extérieurs,
- une subvention de 236 366,00 € à la Commune d'OHLUNGEN pour la réhabilitation de la salle polyvalente et l'aménagement d'un parking rue des sports,
- une subvention de 13 548,06 € à la Commune de PRINTZHEIM pour la réhabilitation de la salle des fêtes,
- une subvention de 200 000,00 € à la Ville de STRASBOURG pour la restructuration du gymnase du Stockfeld.

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non complets à la date du 6 juillet 2015.

Pour tous les dossiers présentés, une première facture de travaux a été justifiée au 31 décembre 2016.

Les commissions des Territoires d'actions Nord et de l'Eurométropole de Strasbourg ont émis un avis favorable le 29 mai 2017. La commission du Territoire d'action Ouest a émis un avis favorable le 8 juin 2017.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur les articles L. 1111-10 alinéa 1 et L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
EQUISPOR 2016/1	R 2016 Equipements sportifs et socio-éducatifs CT	9 200 000 €	4 689 499,39 €	342 673,96 €
EQUISPOR 2016/2	G 2016 CTAS Equipements sportifs	2 633 600 €	400 789,51 €	200 000,00 €

En application du règlement financier du Département, les subventions supérieures à 100 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière précisant notamment les conditions de mise en place d'une signalétique départementale dans l'équipement cofinancé.

Deux propositions de subventions sont concernées par cette disposition.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec la Commune d'OHLUNGEN et la Ville de STRASBOURG.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 524 673,96 € aux bénéficiaires suivants :

- une subvention de 41 600 € à la Commune d'ALTWILLER pour l'aménagement d'une maison des associations;

- une subvention de 33 159,90 € à la Commune de HERBITZHEIM pour l'installation d'un éclairage et la réfection du drainage du terrain de football ainsi que la rénovation de deux courts de tennis extérieurs;

- une subvention de 236 366,00 € à la Commune d'OHLUNGEN pour la réhabilitation de la salle polyvalente et l'aménagement d'un parking rue des sports;

- une subvention de 13 548,06 € à la Commune de PRINTZHEIM pour la réhabilitation de la salle des fêtes;

- une subvention de 200 000,00 € à la Ville de STRASBOURG pour la restructuration du gymnase du Stockfeld.

Les modalités de calcul des subventions figurent dans le tableau joint en annexe.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et respectivement la Commune d'OHLUNGEN et la Ville de STRASBOURG et autorise son président à les signer.

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY